

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition de la commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécial**

A.Gt 01-10-2004

M.B. 04-07-2005

**modification :****A.Gt 05-11-07 (M.B. 11-01-08)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 9, 13, § 1<sup>er</sup>, 14 et 25;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant les statuts des personnels de l'Enseignement obligatoire dans ses attributions et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004,

Arrête :

*remplacé par A.Gt 05-11-2007*

**Article 1<sup>er</sup>.** – Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre confessionnel de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécial, ci-après dénommée « la Commission » :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Godefroid CARTUYVELS;	M. Jacques BODART;
M. Jean-François DELSARTE;	Mme Bénédicte BEAUDUIN;
Mme Catherine FRERE;	Mme Myriam PAULUS;
M. Jean-Pol CAILLAUX;	Mme Véronique NOEL;
M. René HEUGHEBAERT;	M. Stéphane VANOIRBECK;
M. Michel JASPAR.	Mme Céline GRILLET.

*remplacé par A.Gt 05-11-2007*

**Article 2.** – Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre non confessionnel :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Raymond VANDEUREN;	M. Jean-Marie CAPOUILLEZ;
M. Michel BETTENS;	M. Yves DECHEVEZ;
M. Jean-Pierre LECLEF;	Mme Béatrice GIZZI;
M. Philippe DE MOL;	M. Herbert VAN MIEGHEM;
Mme Claire DESMARETS;	M. Ghislain MARON;
Mme Marie-Jeanne WAUTERS.	Mme Christine BREWAEYS.



en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. José LESCROART;	M. Marc PAYEN;
Mme Marie LAUSBERG;	M. Freddy LIMBOURG;
Mme Rita DE HOLLANDER;	Mme Christiane CORNET;
Mme Jacqueline MURET;	M. Michel VRANCKEN;
M. Bernard DE COMMER;	Mme Anne-Marie GAUTIER;
M. Jacques MORISOT.	Mme Godelieve LANGUILLER.

*modifié par A.Gt 05-11-2007*

**Article 3.** - M. Alain BERGER, administrateur général a.i. à l'administration générale des personnels de l'enseignement, est désigné en qualité de président de la Commission.

*modifié par A.Gt 05-11-2007*

**Article 4.** - M. Bernard GORET, directeur général f.f. à l'administration générale des personnels de l'enseignement, est désigné en qualité de président suppléant de la Commission.

*modifié par A.Gt 05-11-2007*

**Article 5.** - M. Philippe TRUYE, attaché à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est désigné en qualité de secrétaire de la Commission.

**Article 6.** - M. Grégoire POLLET, assistant à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est désigné en qualité de secrétaire adjoint de la Commission.

**Article 7.** - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS